



INFORMATION MUNICIPALE

DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

>> www.st-genest-malifaux.fr

Saint-Genest
COMMUNE DE
Malifaux

MANIFESTATIONS SUR NOTRE VILLAGE

En raison de la crise sanitaire et des directives gouvernementales, évoluant au fil des mois, nous ne sommes toujours pas en mesure de vous communiquer l'agenda des manifestations qui auront lieu sur notre village. La tenue de ces manifestations reste étroitement liée aux décisions prises par l'Etat.

Vous trouverez sur le site de la commune : <http://www.st-genest-malifaux.fr>, un certain nombre d'informations répertoriant les manifestations qui pourront avoir lieu au fil des mois et les décisions gouvernementales ou préfectorales prises dans le cadre de la crise sanitaire. Merci de votre compréhension.

■ NOVEMBRE 2020

- ◆ **JEUDI 12 NOVEMBRE** : *reporté à une date ultérieure en fonction de la situation sanitaire*
- > **Espace Jules Verne, salle de cinéma, à 18 h 30** : dans le cadre de « Document terre », Van Cong VU, dit Calibre présente « Vietnam, nécessité fait loi ». Entrée 6 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.
Inscription obligatoire à l'office du tourisme afin de limiter le nombre de participants.
- ◆ **VENDREDI 13 NOVEMBRE** :
- > **Salle polyvalente de la Mairie Saint Genest Malifaux, de 16 h à 19 h** : Don du Sang
- ◆ **MARDI 17 NOVEMBRE** :
- > **Maison des Services, de 14 h à 16 h** : Permanence d'un architecte du Parc du Pilat, sur rendez-vous au 04 74 87 52 01
Permanence Rénov'actions42, sur rendez-vous au 04 77 41 41 25
- ◆ **JEUDI 19 NOVEMBRE** :
- > **Maison des Services, après-midi** : Permanence Soliha sur rendez-vous, demande à l'accueil de la Maison des services pour inscription sur le planning.

■ DECEMBRE 2020

◆ MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE :

> **Maison des Services, de 14 h à 16 h** : Permanence Maison Loire Autonomie, sur rendez-vous au 04 77 39 65 71

◆ SAMEDI 5 DÉCEMBRE : *reporté à une date ultérieure en fonction de la situation sanitaire*

> **Espace Jules Verne, salle de cinéma à 18 h 30 ou 20 h 30** : la Commission Municipale d'Animation propose « Deux groupes pour un concert! ». Au programme musique irlandaise et chorale, avec « Les amis réunis » et « Trotwood »
Entrée : 10 euros, demi-tarif pour les moins de 12 ans.
Inscription obligatoire à l'office du tourisme afin de limiter le nombre de participants.

◆ MARDI 15 DÉCEMBRE :

> **Maison des Services, de 14 h à 16 h** : Permanence d'un architecte du Parc du Pilat, sur rendez-vous au 04 74 87 52 01
Permanence Rénov'actions42, sur rendez-vous au 04 77 41 41 25

◆ MERCREDI 23 DÉCEMBRE :

> **Espace Jules Verne, salle Nautilus à 15 h 00** : la Commission Municipale d'Animation organise pour le Noël des enfants genésiens de 3 à 10 ans un spectacle « Au fond de la Grange » suivi d'un goûter en présence du Père Noël.
Inscription obligatoire à l'office du tourisme afin de limiter le nombre de participants.
Se renseigner à l'office du tourisme pour savoir si le spectacle aura lieu, en fonction de l'évolution du protocole.

CINÉMA

Suite aux nouvelles directives sanitaires, le cinéma sera fermé jusqu'à nouvel ordre.
Nous vous remercions de votre compréhension et de votre fidélité.

■ JANVIER 2021

EN AVANT-PREMIÈRE

VENDREDI 8 JANVIER 2021,

ESPACE JULES VERNE, SALLE NAUTILUS À 19 H

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

(SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR À CETTE PÉRIODE)

◆ DIMANCHE 17 JANVIER :

> **Espace Jules Verne, salle Nautilus à 15 h 00** : la Commission Municipale d'Animation propose le spectacle « A chacun sa place » par la Compagnie "Les parents vrillent" de Saint-Marcellin en Forez. Entrée : 8 euros, gratuit pour les moins de 12 ans. Inscription obligatoire à l'office du tourisme afin de limiter le nombre de participants.

REPAS DES AÎNÉS

Madame, Monsieur,

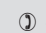
La situation sanitaire à nouveau très préoccupante de ces derniers jours nous a conduits à annuler le repas des aînés du début d'année 2021, nous en sommes désolés mais la santé de nos aînés est prioritaire. Il s'agit en effet de limiter au maximum les risques de propagation du Coronavirus et à ce sujet, réunir environ 200 personnes ne nous a pas paru raisonnable, pour cette année que nous espérons unique.

Pour autant, l'idée de faire plaisir aux plus âgés de la commune nous a semblé essentielle.

Partant de là, nous avons décidé d'offrir pour cette année uniquement, à chaque Genésienne et Genésien de plus de 68 ans (né avant le 31/12/1952), un ballotin de chocolats. Certes, ce geste ne remplace pas la convivialité ni la joie d'être ensemble lors du traditionnel repas de début d'année au Jules Verne, mais c'est notre façon de vous témoigner notre reconnaissance.

A cet effet, nous vous demandons de vous inscrire au moyen de votre choix :

 - *directement à l'accueil de la mairie, du mardi 17 jusqu'au vendredi 20 novembre ;*

 - *ou par téléphone au secrétariat, 04 77 51 20 01 (du mardi 17 au vendredi 20 novembre de préférence de 14 heures à 17 heures) ;*

 - *ou par mail, accueil.mairie@st-genest-malifaux.fr ;*

Merci de vous inscrire impérativement entre le 15 et le 20 novembre.

Attention, seules les personnes inscrites, dans les délais impartis, pourront retirer le ballotin. Cette situation exceptionnelle nous oblige à mettre en place des conditions d'inscription très strictes, pour la meilleure organisation possible d'une distribution inédite. Merci de votre compréhension.

Les aînés pourront retirer leur ballotin, remis par les élus, à la Mairie, en salle polyvalente, le lundi 21 décembre de 10h à 12h et le mardi 22 décembre de 10h à 12h et de 14h à 16h.

La salle polyvalente sera aménagée, lors de ces permanences, afin que les gestes barrières soient respectés et toutes les précautions prises pour assurer la sécurité maximale de tous.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) au nom de toute l'équipe municipale

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : du 1^{er} septembre au 31 décembre

> Obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue (ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.)

A faire en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
Service d'assistance aux déclarants assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr





SAINT-GENEST PASSION ET LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

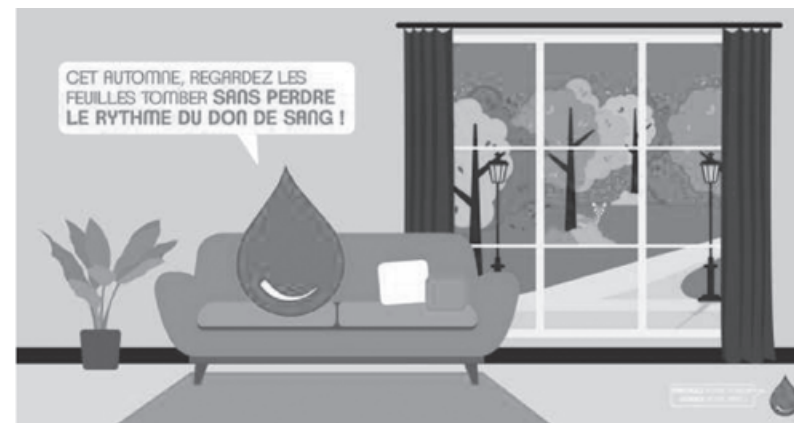
Après l'arrêt forcé du printemps, la Société d'histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux met les bouchées doubles. Cette année ce sont deux ouvrages que vous pouvez vous procurer, si vous ne l'avez déjà fait, auprès de l'office de tourisme ou du tabac-presse Féasson : notre bulletin n°28, 144 pages d'histoire, mais aussi d'anecdotes, avec en couverture le garde champêtre Marcel Vernay, et aussi le livre de Gérard Mathern Le Bessat, histoires du village d'en haut, tour à tour émouvant ou drôle et dont les plus anciens reconnaîtront à coup sûr les personnages.

Le samedi 28 novembre à 15h à l'espace Jules Verne, à l'occasion du Téléthon, Michel Stouff présentera, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, le second volet de "Au service de la Maison commune" retraçant l'histoire de la mairie de l'après-guerre à nos jours. Vous y découvrirez les femmes et les hommes qui ont fait de Saint-Genest un village où il fait bon vivre. Les droits d'entrée seront entièrement reversés au Téléthon et vous pourrez acquérir les deux DVD pour vos cadeaux de Noël par exemple.

Pour égayer notre hiver, Gérard Mathern devrait nous présenter une nouvelle conférence à la place de celle dont nous avons été privés par l'épidémie. À suivre...

Par ailleurs, au premier semestre 2021, la Société d'Histoire organisera à la médiathèque une grande exposition sur le monde agricole de l'après-guerre où seront abordés l'agriculture à l'école primaire, l'enseignement professionnel agricole à Saint-Genest et les travaux de la ferme. Nous sommes toujours intéressés pour copier les documents et photos que

vous pourriez détenir sur ces sujets et que vous accepteriez de voir exposés, les originaux vous seront retournés aussitôt. Vous pouvez nous confier ces documents en les déposant sous enveloppe fermée avec la mention de vos nom, adresse, téléphone, au siège de l'association en mairie de Saint-Genest-Malifaux, ou en les remettant, soit directement, soit par e-mail, à Noël BONCHE - Grangeneuve - 42660 Saint-Genest-Malifaux.
noel.bonche@orange.fr



Mobilisons-nous !

Chaque jour, 10 000 dons sont toujours nécessaires pour couvrir les besoins des malades au national, dont 1 400 sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Établissement français du sang vous invite à vous mobiliser activement pour consolider les réserves en produits sanguins de ce mois de novembre.

**Engagez-vous à faire ce geste utile, citoyen et altruiste qui sauve des vies !
Faites découvrir cette expérience conviviale à vos proches.**

L'expérience COVID nous impose depuis plusieurs mois de travailler en appliquant les gestes barrières et les mesures de distanciation, indispensables pour préserver la santé de tous.

Nous vous attendons en collecte **où tout est mis en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions**

Vendredi 13 Novembre 2020

de 16h00 à 19h00

SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE – ST GENEST MALIFAUX

Pour faciliter votre don et nous aider à lisser le flux de donneurs pendant la collecte, nous vous conseillons de prendre rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr en cliquant sur le lien ci-après : <https://efs.link/pyx4H>

Chaque don compte. Merci par avance de votre générosité.



COMMEMORATIONS :

Comme pour les cérémonies du 08 mai 2020, il semble que nous ne pourrions pas actuellement commémorer ensemble le 11 novembre 2020, ou dans un format très réduit.

C'est pourtant l'occasion :

- de se remémorer les événements tragiques de notre histoire pour qu'ils ne se renouvèlent pas et penser à celles et ceux, qui en donnant leurs vies, ont défendu et préservé notre indépendance, notre liberté et nos valeurs ;
- de mettre à l'honneur les anciens combattants de notre village ;
- de faire participer les élèves de CM2 à la cérémonie par l'énoncé des noms des militaires, morts pour la France, et des noms des civils, morts d'attentats, depuis le 11/11/2019.

6

MILITAIRES, MORTS POUR LA FRANCE :

- le 25/11/19 au Mali : **Pierre BOCKEL, Julien CARETTE, Romain CHOMEL DE JARNIEU, Valentin DUVAL, Clément FRISON-ROCHE, Benjamin GIREUD, Andreï JOUK, Jérémy LEUSIE, Nicolas MEGARD, Alex MORISSE, Alexandre PROTIN, Romain SALLES DE SAINT PAUL, Antoine SERRE**
- le 16/02/2020 au Burkina Faso : **Morgan HENRY**
- le 01/05/2020 en France, après avoir été blessé le 23/04/20 au Mali : **Dmytro MARTYNYOUK**
- le 04/05/20 au Mali : **Kévin CLEMENT**
- le 23/07/20 au Mali : **Tojohasina RAZAFINTSALAMA**
- le 31/07/20 au Tchad : **Andy FILA**
- le 05/09/20 au Mali : **Sébastien TEXIER, Arnaud VOLPE**

CIVILS, MORTS D'ATTENTATS :

- **Janusz MICHALSKI** : le 03/01/2020 à Villejuif
- **Thierry NIVON, Julien VINSON** : le 04/04/20 à Romans sur Isère
- **Myriam DESSAIVRE, Charline FOUCHET, Stella GAUTRON, Nadifa LOUASSA, Antonin GIRARDI, Léo RUELLE** : le 09/08/20 au Niger
- **Samuel PATY** : le 16/10/20 à Conflans Sainte Honorine
- **Nadine DEVILLERS, Simone BARRETO SILVA, Vincent LOQUES** : le 29/10/20 à Nice

Nos pensées vont vers leurs familles et les blessés qui vivent ces tragédies dans leurs corps et leurs esprits. Plus particulièrement, n'oublions pas Samuel PATY, exécuté pour avoir exercé son métier : questionner les consciences d'aujourd'hui pour éclairer le monde de demain.

■ AMÉNAGEMENT « CŒUR DE VILLAGE » PHASE 2

Préalablement au réaménagement du centre bourg, le conseil municipal précédent a requalifié l'impasse de la mairie et créé un nouveau parking face à la médiathèque. Il a aussi commandé un diagnostic au CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) associant la population pour envisager les priorités à mettre en œuvre dans le cœur du village. A la suite de cette étude, dans une première phase, plusieurs actions ont été engagées :

- mise en place d'une zone 30 et d'une zone bleue ;
- création d'un cheminement piéton reliant la rue Saint Rambert et la rue des Jonquilles ;
- création de 2 parkings paysagers rue Bergazzy et rue Saint Rambert ;
- requalification de la place de la mairie et de l'arrêt de bus.

Aujourd'hui, avant d'envisager la nouvelle phase de travaux de rénovation, il convient de changer ou de réhabiliter les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales place Foch, rues du Forez, Saint Rambert, du bois Ternay et de la Semène pour améliorer le rendement de la station d'épuration et préserver notre environnement.

L'année prochaine, nous pourrions alors réaliser l'aménagement du « cœur de village phase 2 » pour finaliser les objectifs fixés au départ en 2017 :

- meilleure sécurité des piétons par un espace de circulation apaisée ;
- amélioration de l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- accès plus fluide aux commerces, par une meilleure rotation des véhicules, pour renforcer la dynamique commerciale.

Cette deuxième phase, dans la continuité et l'esprit des travaux précédents, consistera à rénover, l'ensemble de la place Foch et les rues :

- du Feuillage (du début jusqu'à la Caisse d'Epargne),
- du Forez (du Casino jusqu'à la rue Saint Rambert),
- du Velay (de l'église jusqu'à la place du 19 mars 1962),
- de la Semène (du début jusqu'à la rue Bergazzy).

Du fait de la crise sanitaire, il est difficile d'envisager une réunion publique pour une présentation globale du projet. Vous trouverez les aménagements envisagés à l'adresse : <http://www.st-genest-malifaux.fr/grands-projets/>

Pour prendre en compte toutes les contraintes, nous avons travaillé avec l'architecte paysager, le maître d'œuvre, les commissions urbanisme et travaux du conseil municipal précédent et de l'équipe actuelle, les services techniques communaux, les commerçants, les techniciens du Conseil Départemental et le Siel. Pour continuer d'enrichir les réflexions, n'hésitez pas, en précisant vos nom, prénom et adresse, à nous faire parvenir vos remarques et propositions, par mail ou par courrier. Nous restons aussi à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

7

■ MEDIATHEQUE GRAINE DE CULTURE

La médiathèque Graine de Culture propose à ses lecteurs de découvrir cet automne des sélections thématiques :

Du 10 octobre au 8 novembre A l'occasion de la manifestation VERTIROCK, la médiathèque propose pour les amoureux de la montagne et de la « grimpe » une sélection d'ouvrages et de films sur le thème de l'escalade et des récits de montagne.

A partir du 15 novembre et jusqu'au 8 décembre elle proposera aussi en lien avec le festival « Cinéma solidaire du Pilat » une sélection de livres et de DVD sur la thématique de cette année 2020 : « **TRANSITION écologique et SOLIDARITE** »

A compter du jeudi 5 novembre 2020, la médiathèque de St Genest Malifaux propose un service de Retrait de commandes et/ou retour de documents.

Le service est assuré par distance :

- En téléphonant au 04-77-79-10-00
- Via notre portail www.mediatheques-montsdupilat.fr
- Par mail à bibliotheque.stgenestmalifaux@orange.fr
- Dépôt d'une liste dans notre boîte aux lettres

Les remises de commandes ou les retours de documents s'effectueront sur rendez-vous. Nous vous contacterons pour prendre rendez vous lorsque vos commandes seront prêtes.

Merci de vous munir d'un sac.

Il est toujours possible de faire des réservations via le site internet du réseau des médiathèques : www.mediatheques-montsdupilat.fr.

Le nouveau portail des médiathèques du réseau est en ligne à cette adresse : www.mediatheques-montsdupilat.fr

Il permet toujours d'avoir accès à son compte lecteur et de faire des réservations en ligne. Plus convivial, il permet de consulter des coups de cœurs et des sélections de documents préparées par les bibliothécaires. Des informations sur différentes ressources numériques sont aussi présentes comme les animations du réseau.

>> CONTACT

Tél. 04 77 79 10 00 • bibliotheque.stgenestmalifaux@orange.fr

**Marlène Bernon-Spanu • Responsable
Médiathèque Graine de Culture**

4 Impasse de la Mairie • 42660 St Genest Malifaux • 04 77 79 10 00

■ MAISON DES SERVICES

Durant le confinement l'accueil est maintenu :

- par téléphone du lundi au vendredi midi tel : 04 27 64 80 52
- sur rendez-vous à la maison des services les mardis et jeudis après-midi.

Faciliter les démarches administratives des usagers, dans les domaines suivants :

- Droits : CAF, MSA, CPAM, Caisses de retraite, MGEN, Mutuelles...
- Accès aux soins : Complémentaire santé solidaire, mise en lien avec des réseaux de santé...

Emploi : Pôle emploi, recherche d'emploi, Formations, Compte personnalisé, emploi des jeunes...

- Carte grise, permis de conduire.
- Logement : rénovation, ouverture de droits allocation logement, Fibre ...
- Infos jeunes
- Infos seniors

Trouver sur place certaines permanences de la CCMP et de nos partenaires sur rendez-vous qui sont la plupart maintenues durant le confinement :

- Point Conseil budget par l'UDAF : 3-ème lundi du mois de 14h à 16h renseignements 06 08 23 74 54 ou à la Maison des Services
- Mission locale tous les jeudis matin sur rendez-vous renseignements 04 77 10 19 99 ou à la Maison des Services
- Permanences de l'assistante sociale du département les mardis et jeudis matin sur rendez-vous renseignements 04 77 39 65 71
- Permanences de la Maison Loire Autonomie du départements 1 er mardi après-midi du mois sur rendez-vous renseignements 04 77 39 65 71
- Permanence Rénov'Actions 42 : 3-ème mardi après-midi du mois sur rendez-vous renseignements 04 77 41 41 25 ou à la Maison des Services
- Permanence architecte du Parc du Pilat 3-ème mardi après-midi du mois sur rendez-vous 04 74 87 52 01
- Permanence SOLIHA 3eme jeudi après-midi du mois sur rendez-vous renseignements 04 77 43 08 80
- Permanence du service économie de la Communauté de Communes des Monts du Pilat les mercredis matin sur rendez-vous renseignements 04 77 02 17 16 ou à la Maison des Services
- Permanence du relais assistants Maternels pour les familles et les professionnels les jeudis après-midi sur rendez-vous renseignements 06 71 65 96 94 ou à la Maison des Services.
- Permanence Croix Rouge Française pour distribution de colis un jeudi sur deux sur prescription des services sociaux renseignements à la Maison des Services.
- CIBC de la Loire. Bilan de compétences et conseil en évaluation professionnelle. Renseignements 04 77 01 34 60
- AIMV permanence sur rendez-vous le dernier mardi matin du mois : 04 77 43 26 26

MAISON DES SERVICES DES MONTS DU PILAT

Cécile Exbrayat • Coordinatrice

Impasse de la Mairie • 42 660 St Genest Malifaux

Tel : 04 27 64 80 52



■ ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

En vue de l'hiver qui se profile il est nécessaire de penser et de faire réaliser l'élagage des arbres et des haies en bordure des voies de desserte, pour éviter, lors des chutes de neige, que celle-ci ne tombe sur les chaussées et ne gêne la circulation.

Quelques règles concernant l'élagage :

Les plantations sont soumises à des normes.

L'article 671 du Code Civil indique qu'il n'est permis d'avoir des arbres ou des haies en bordure de route communale qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui excèdent 2 mètres et à 0,50 mètre pour les autres. Les mêmes distances s'imposent entre propriétés voisines.

Ces contraintes sont imposées dans l'intérêt à la fois de la communauté mais également de la conservation et l'utilisation des voies. Les branchages superflus chargés de neige peuvent provoquer des coupures d'électricité ou de téléphone par le fait de s'appuyer sur les lignes de desserte électrique et téléphonique. Sans oublier qu'ils gênent les services de déneigement et de ramassage des ordures ménagères dans leur travail.

Il faut rappeler qu'en cas d'accident dû à un défaut d'élagage la responsabilité pénale des propriétaires est engagée. Avant l'hiver, il est indispensable de penser à réaliser les travaux d'élagage nécessaires pour éviter des soucis futurs.

■ PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES DE RÉSIDENCES - LES BONS RÉFLEXES ET L'APPLICATION «STOP CAMBRIOLAGES»



La gendarmerie de la Loire connaît depuis quelques semaines une recrudescence de cambriolages et de vols d'outillages chez les particuliers et les collectivités. Voici quelques conseils élémentaires de prévention renouvelés pour essayer de se prémunir contre cette délinquance d'appropriation :

- verrouillez votre habitation (portes et fenêtres), même pour une absence de courte durée. Ne cachez pas vos clés en extérieur
- évitez des signes révélant votre absence (courrier accumulé...). Ne laissez pas votre habitation masquée de la rue par la végétation
- équipez-vous si possible d'une alarme ou d'un système d'éclairage/détecteur de mouvement

- signalez vos absences prolongées à la brigade de gendarmerie de votre domicile («opération tranquillité vacances»)
- soyez vigilants et solidaires entre voisins
- ayez le réflexe de composez le 17 au moindre fait suspect et n'intervenez pas vous-même
- ne touchez à rien en cas de cambriolage et avisez rapidement la gendarmerie qui mènera ainsi au mieux ses investigations.



Vous pouvez également retrouver des conseils utiles sur l'application « **Stop Cambriolages** ». Elle application est proposée gratuitement, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones, sous le format Android et IOS (Apple). Accessible de façon intuitive à partir d'une icône au logo de la gendarmerie nationale, cette application permet :

>> DE VOUS INFORMER

- La page « Prévention », contient des conseils destinés aux particuliers et aux commerçants pour les aider à se prémunir des cambriolages ;
- La page «Conseils aux victimes» décrit la conduite à tenir en cas de cambriolage (respect des lieux notamment afin de ne pas gêner le prélèvement ultérieur des traces par les enquêteurs), couplée à une touche d'alerte permettant de contacter directement les forces de l'ordre et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain;
- La page « Départ en vacances » permettant à l'utilisateur de pouvoir s'inscrire de manière dématérialisée à «l'opération tranquillité vacances» ;
- La page «Brigade» permet de trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géolocalisant.

>> DE VOUS ALERTER

- La page «accueil», contient des messages de prévention liés à l'actualité ou à des périodes particulières de l'année (approches de vacances, fêtes de fin d'année);
- Les notifications (push) envoyées en temps réel préviennent d'un phénomène potentiel et précis (activité visée, zone géographique...).
- A noter que la page « personnalisation » permettra de paramétrer l'application en fonction du département d'appartenance et ainsi de recevoir les notifications (push) qui correspondent en cochant la case appropriée.

>> DE VOUS FACILITER L'ALERTE OU LE RÉFLEXE 17

Sur la même page que les « Conseils aux victimes », la touche «**Composer le 17**» permet de contacter directement les forces de l'ordre et de provoquer l'engagement d'une patrouille sur le terrain.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le traditionnel Forum des associations s'est déroulé au petit gymnase de Saint-Genest, la matinée du samedi 5 septembre 2020. Les associations un peu moins représentées cette année, en raison de la crise COVID, permettaient aux visiteurs de découvrir les activités proposées au sein de notre village. Les échanges entre associations, toujours conviviaux, restent très intéressants. Un certain nombre d'inscriptions ont pu se concrétiser, en particulier pour les familles désirant que leur enfant pratique un sport. Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a clôturé cette matinée d'échanges de façon amicale.

L'an prochain, à la même époque, les associations pourront à nouveau se retrouver, afin de lancer leurs adhésions et communiquer sur leurs activités.



Prendre soin des personnes vulnérables

Du fait de l'évolution de la pandémie de la Covid19, les contraintes sanitaires se resserrent à nouveau. Se protéger et protéger les autres restent plus que jamais d'actualité. Nous tenons en mairie une liste des personnes vulnérables à contacter en cas de besoin, nous vous invitons à vous signaler ou à signaler les personnes qui pourraient se trouver dans cette situation pour nous permettre de la tenir à jour. C'est dans l'épreuve que le corps social prend tout son sens. L'agir collectif doit primer sur nos habitudes individuelles pour éviter des mesures sanitaires renforcées.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES DE 2020-2021



ZONE A
2020 - 2021

septembre 2020	octobre 2020	novembre 2020	décembre 2020	janvier 2021	février 2021	mars 2021	avril 2021	mai 2021	juin 2021	juillet 2021	août 2021
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L
31 S			31 J	31 D		31 M		31 L		31 S	31 M

■ ZONE A (Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers)

BIENTÔT 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT



Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans doivent obligatoirement, dans le mois de leur seizième anniversaire, se présenter à la mairie munis du livret de famille pour se faire recenser. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Cette attestation vous sera demandée lors de votre inscription au permis de conduire et pour votre inscription aux examens. Pour ceux qui n'auront pas effectué la démarche en temps voulu, ils peuvent venir régulariser leur situation en mairie.

RÉINTERROGEONS NOS BESOINS EN EAU...

Suite aux pluies intervenues et à l'amélioration des conditions hydrologiques qui en découle, les mesures de restriction des usages prises par la préfecture lors de la sécheresse de cet été, afin de préserver la survie des écosystèmes aquatiques et les besoins prioritaires (alimentation en eau, défense incendie), ont été levées sur l'ensemble du département fin septembre.

Cette situation de sécheresse a touché très fortement le département avec des niveaux d'étiage très sévères sur les cours d'eau, que vous avez pu constater localement en particulier sur la Semène et le barrage des Plats.

Elle a imposé pour la 3^{ème} année consécutive des restrictions d'usage sur tous les secteurs de suivi du département, à différents niveaux : Atteinte du niveau d'alerte (interdiction horaires) sur le secteur Pilat, et atteinte du niveau de crise sur le Forez, le Lyonnais, et le Roannais, niveau qui n'avait jamais été atteint antérieurement (aucun prélèvement possible dans les milieux).

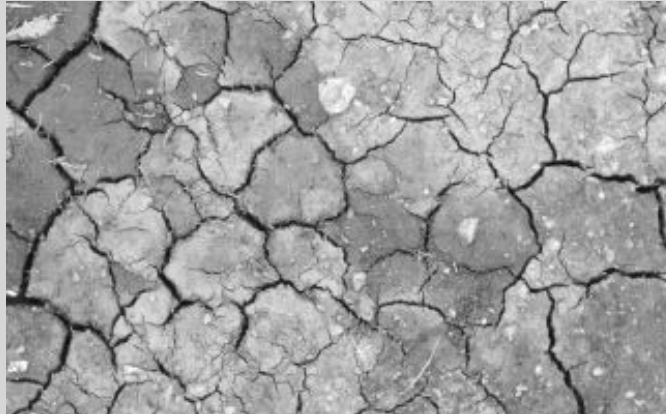
Les informations sur l'évolution de cette situation et les obligations de restriction d'usages imposées par arrêtés préfectoraux ont été portées à votre connaissance par affichage en mairie et diffusion sur le site internet communal.

Ces restrictions sont donc désormais totalement levées.

Ces épisodes de sécheresse accentuée étant désormais structurels, ils se reproduiront à n'en pas douter en 2021 et les années suivantes et s'accroîtront dans l'avenir.

Tous les usagers (particuliers, agriculteurs, artisans, commerçants, industriels, établissements scolaires, services de santé) sont donc invités à réinterroger leurs besoins et pratiques pour chercher à économiser au mieux la ressource et à disposer d'une solution alternative aux prélèvements directs sur les milieux (interconnexion de secours sur une ressource moins vulnérable aux sécheresses, stockage d'eau pluviale, etc.), afin d'éviter de subir durement les restrictions de prélèvement et d'usages imposées lors des gestion de sécheresse.

À côté de notre gestion municipale de l'eau rigoureuse et efficace, vos actions permettront d'établir une préservation durable de la ressource en eau et de nous adapter avec résilience aux conséquences du changement climatique.



Délégation départementale de la Loire

CS 93 383
69418 LYON cedex 03

tel : 04 72 34 74 00

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : SAINT GENEST MALIFAUX BOURG
appartient à : MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUX
est exploité par : MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUX

2019 Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

Paramètres principaux de la qualité de l'eau	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités					
BACTERIOLOGIE									
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	10	0					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Unité</th> <th>Nb de contrôles</th> <th>Mini</th> <th>Moyenne</th> <th>Maxi</th> </tr> </thead> </table>					Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi					
NITRATES									
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	3	1,70	2,93	3,80			
ARSENIC									
Élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	1	0,00	0,00	0,00			
PESTICIDES									
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue	Bonne qualité	µg/L	1	0,000	0,000	0,000			
DURETE									
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	3	2,06	2,46	2,67			

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaputable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats de l'eau.

042000703

PARC DU PILAT



■ PILAT BIODIV' TOUTE LA NATURE DU PILAT

SUR LE WEB

Le Parc du Pilat présente les richesses naturelles à découvrir autour de chez soi : plus de 2000 espèces de plantes et d'animaux sont répertoriées sur ce site. Une seule adresse : biodiversite.parc-naturel-pilat.fr

Parce que l'information est essentielle pour préserver efficacement la nature, le Parc œuvre depuis plus de 40 ans pour mieux connaître les différentes espèces qui peuplent le Pilat. Aujourd'hui toutes ces connaissances sont mises à disposition du public sur un site internet dédié.

■ UN CONTRAT VERT ET BLEU «GRAND PILAT»

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale, le Parc du Pilat vise à conserver et même améliorer la qualité écologique de son territoire, notamment en veillant à ce que les connexions naturelles avec les territoires voisins soient renforcées, voire restaurées. Pour cela, le Parc anime, depuis 2019 et jusqu'en 2023, un Contrat Vert et Bleu, un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, 27 organismes engagés dans ce contrat réaliseront 42 actions pour faciliter la circulation des espèces entre les milieux agricoles, forestiers, les jardins, ... Ces actions ont toutes le même objectif : veiller à ce que les connexions reliant le Pilat aux territoires voisins soient renforcées / restaurées, afin d'améliorer le déplacement de la faune et ainsi contribuer à enrayer la perte de biodiversité.

Un montant prévisionnel de 7,2 millions d'euros est consacré aux actions programmées à l'échelle du « Grand Pilat », un territoire incluant le Parc, qui comprend près de 200 communes de la Loire, du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Loire.

■ UN ÉCLAIRAGE RAISONNÉ POUR UN PARC ÉTOILÉ

Pour atténuer l'impact sur la biodiversité et la santé humaine tout en réduisant les consommations d'énergie, le Parc du Pilat lutte contre la pollution lumineuse.

En lien étroit avec les Parcs du Massif Central, du Massif des Bauges et de la Chartreuse, il conduit une démarche scientifique pour cartographier cette pollution et accompagne les élus pour mettre en place une gestion raisonnée de l'éclairage (conseils, aides à la rénovation...)

Le Parc du Pilat a également pour objectif de sensibiliser le grand public et les acteurs locaux à la pollution lumineuse et ses effets. C'est ainsi notre rapport à l'obscurité qui est interrogé.

Ce programme est soutenu par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne. Il se réalise en partenariat avec les Syndicats d'Énergie.
Plus d'informations sur www.parc-naturel-pilat.fr

■ LA CHARTE FORESTIÈRE DU PILAT FAIT PEAU NEUVE !

La forêt ? Oui, mais pour approvisionner les scieries locales, pour aller se balader ou pour préserver la biodiversité ?

Avec ses 34 000 ha, la forêt du Pilat offre tout cela à la fois. Et pour conserver un équilibre entre tous ces usages, une nouvelle Charte forestière arrive à partir de fin 2020.

Elle fait suite à celle animée par le Parc de mai 2012 à avril 2019. Pour l'animation de la nouvelle Charte, c'est FIBOIS 42 (interprofession de la filière forêt bois) qui reprend le flambeau, en partenariat étroit avec les Intercommunalités (Communauté de communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat rhodanien, Saint-Etienne-Métropole, Vienne Condrieu Agglomération) et le Parc.

Élaborée avec les acteurs publics et privés du Pilat, elle propose un panel d'actions à conduire en concertation pour valoriser au mieux cette ressource naturelle.

Alors propriétaire, habitant, professionnel de la filière, chasseur,... Bref, usagers de la forêt : n'hésitez pas à consulter la page internet dédiée pour voir les actions en place sur votre massif, en attendant de profiter des rencontres de propriétaires, professionnels ou grand public.

https://www.fibois42.org/infos/117_charte-forestiere-du-pilat

■ AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS

Le Parc du Pilat développe un service d'autopartage entre particuliers. Pour les habitants, c'est plus

d'Économie, de Solidarité, d'Efficacité, d'Air pur.

L'autopartage c'est la mise en commun d'un véhicule, utilisé pour des trajets différents à des moments différents.

Le covoiturage est l'utilisation d'un véhicule par plusieurs personnes qui effectuent ensemble le même trajet.

Pour qui ?

Il suffit d'avoir envie de partager une voiture et d'avoir un emploi du temps compatible avec les autres personnes.

Plusieurs personnes cherchent à constituer un groupe d'autopartageurs sur votre secteur.

Curieux, curieuse, rejoignez-les.

■ LE CÔTÉ PRATIQUE

Le Parc naturel régional du Pilat fournit les documents nécessaires pour s'organiser en toute sérénité : contrat entre les personnes du groupe autopartage, carnet de bord et assurance. En effet les collectivités impliquées ont contracté une assurance qui prend le relais de celle de la personne propriétaire lorsque la voiture est partagée. Ainsi pas de souci de malus et pas de souci en général. L'assurance est gratuite et c'est à chaque groupe de se mettre d'accord, du tarif au kilomètre qui sera appliqué pour l'utilisation du véhicule en autopartage. Le Parc du Pilat apporte conseils et suivi.

Toutes les informations sur :

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/le-parc-a-votre-service/autopartage/>
et auprès du Parc du Pilat : 04 74 87 52 01

MOPI

MAISON DE LA MOBILITÉ DU PARC RÉGIONAL DU PILAT

Plusieurs solutions alternatives à la mobilité individuelle sont proposées par MOPI (groupement « Parc » et « Association Pilatitude »).

■ COVOITURAGE

Trajets réguliers ou occasionnels. Pensez à vous inscrire sur le site de covoiturage du Pilat et à proposer vos trajets. Vous pouvez dépanner une personne sans voiture, limiter vos frais, trouver une solution pour vous véhiculer

www.pilat-covoiturage.net ou MOPI (Maison de la Mobilité du Pilat) :
04 74 87 52 01 ou 06 09 78 45 56.

Deux personnes relais sont à votre écoute sur St Genest Malifaux :
Laurence MAGAUD et Françoise ROBERT • 04 77 39 02 70 et 04 77 51 43 51

■ Stationnement pour les voitures de covoiturage : Place du 19 mars 1962.

■ Transports en commun :

- **Ligne TIL- 119** : Jonzieux- Saint Etienne
- **Autocars JUST** : 04 77 39 92 51 9204 77 39 92 51
- **Ligne TIL 122** : Saint Etienne- Bourg Argental- Annonay
- **Cars Rochette** : 04 77 97 42 97

Tarifs : 2 € le trajet, 40 € l'abonnement mensuel

Pour les actifs, votre employeur rembourse 50 % de votre abonnement Transport en commun.



MULTITUD'

<http://www.multitud.org/>

Multitud' vous offre des fonctions avancées pour prévoir vos déplacements en transports publics (bus, car, TER, tram, métro...) dans la région stéphanoise et bien au-delà, c'est-à-dire dans la grande région Lyonnaise. Ce site est actualisé et permet de chercher un itinéraire avec les correspondances, bus + train par exemple.

■ DECHETTERIE DU SICTOM VELAY-PILAT

A Saint-Genest-Malifaux, située au lieu-dit « Le Pré ».

Tél. : 04 77 35 69 64 • Mail : accueil@sictomvelaypilat.fr

Internet : www.sictomvelaypilat.e-monsite.com

Horaires d'ouverture :

- les lundis et vendredis, de 14 h à 17 h
- les mercredis et samedis, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

ATTENTION ! Au vu du contexte sanitaire actuel, le port du masque est obligatoire dans les quatre déchetteries du territoire.



■ OFFICE DU TOURISME

Depuis le mardi 22 septembre 2020 et jusqu'au 30 avril 2021, l'office de tourisme de Saint-Genest-Malifaux est ouvert :

- les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30.
- les samedis matin de 9h à 12h.

Port du masque et désinfection des mains obligatoires (un distributeur de gel hydro alcoolique est disponible).

Attention l'office de tourisme sera fermé le 1^{er} et le 11 novembre.

Pendant les vacances scolaires de Noël, le syndicat d'initiative de Bessat sera ouvert tous les jours (excepté le 25 décembre et le 1er janvier) du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.

■ OFFICE DE TOURISME DU PILAT

Bureau de Saint-Genest-Malifaux

1 rue du Feuillage - 42660 Saint-Genest-Malifaux

Tél : 04 77 51 23 84

Mail: ot.haut-pilat@wanadoo.fr - Site: www.pilat-tourisme.fr



■ PERMANENCE DES ELUS

- **Vincent Ducreux** : mercredi après-midi,
- **Christian Seux** : samedi matin,
- **Pascale Rochetin** : mercredi après 17h et samedi matin,
- **Yvette Rochette** : jeudi 8h30-12h et vendredi 8h30-10h,
- **Michel Teyssier** : mardi matin et mercredi matin,
- **Geneviève Mandon** : samedi matin,
- **Jean-Luc Chavana** : samedi matin.

Il est demandé de prendre rendez-vous au préalable.

Suivez l'actualité de Saint-Genest-Malifaux en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

Téléchargez l'application illiwap



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

3

Suivez votre commune
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement

